

Les Foules du TELETHON

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE

OUVERT À TOUS !

5e

EDITION

TRAIL 6 ET 11,2 KMS

COURSE JEUNE 2,5 KMS

RANDONNÉE 6 ET 11,2 KMS

INSCRIPTION:

foules.du.telethon@free.fr

06.01.21.98.38

<http://telethon.genlis.free.fr>

<http://gaulois.du.telethon.free.fr>

DECATHLON
QUETIGNY

DÉPART 10H00

SALLE AGORA

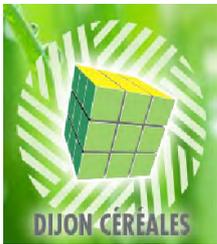
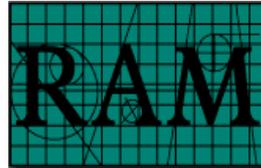
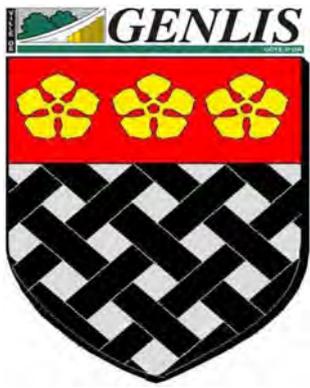
GENLIS



Course organisée par les Gaulois du TELETHON. L'intégralité des bénéfices reversés à L'AFM.

Nos partenaires déjà

présents :



Et
Vous ??

Merci à Christian GUYOT, Emmanuel DAVID, Philippe ROZAT, Pascal SALIGNON et tous les bénévoles.

Règlement « Foulées du TELETHON » Genlis

Art.1 - Présentation

La 5^e édition des Foulées du TELETHON, est organisée par l'association les Gaulois du TELETHON, Maison des associations, 16 avenue du Général de Gaulle, 21110 Genlis (R.N.A : W212007705).

Art.2 - Parcours

La course jeune de 2,5 kilomètres est réservée aux coureurs dans les catégories benjamins et minimes.

Les épreuves de 6 et 11,2 kilomètres sont réservés aux coureurs (à partir de la catégorie cadet) et aux marcheurs. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur les parcours.

Art.3 - Participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non-licenciés, de la catégorie benjamin/minime pour la course jeune de 2,5 Kms et à partir de la catégorie cadet pour les courses de 6 et 11,2 Kms. Courses ouvertes aux coureurs non-voyants mais non accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité (ou avec une autorisation parentale pour les mineurs non licenciés). Les marches de 6 et 11,2 Kms sont ouvertes à tous sans critère d'âge mais sous leur propre et exclusive responsabilité (ou avec une autorisation parentale pour les mineurs). La participation à l'une des deux courses ou marche implique l'acceptation du règlement par chaque concurrent ou participant.

Art.4 - Inscription

La loi sur le sport (Code du Sport) impose :

► Aux licenciés F.F.A., F.F. TRI ou titulaires du Pass Running :

De joindre à l'inscription une copie de la licence F.F.A. (loisir ou compétition) F.F. TRI ou du Pass Running en cours de validité pour la saison 2015/2016. Aucune licence d'autre discipline ne peut donc servir à l'inscription.

► Aux non-licenciés F.F.A. et F.F. TRI :

De joindre à l'inscription un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou copie) ou de non-contre-indication à la pratique de la course pédestre en compétition.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste et aucune inscription ne sera enregistrée en cas de dossier incomplet.

- ♦ Inscriptions de dernières minutes : Dimanche 06 décembre 2015 de 8h00 à 9h30 dernier délai
- ♦ Retrait des dossards : Dimanche 06 décembre 2015 de 8h00 à 9h30. Les concurrents doivent veiller à ce que leur dossard soit parfaitement attaché et lisible dans son intégralité sur le devant du maillot.

Art.5 - Assurance

Les organisateurs souscrivent une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Les licenciés F.F.A. bénéficient des garanties liées à leur licence, il incombe aux autres coureurs ou marcheurs de s'assurer personnellement.

Art.6 - Courses et Marches

Des points de ravitaillements sont installés au kilomètre 6,5 pour les participants du 11,2 Kms ainsi qu'à l'arrivée pour tous.

Art.7 - Classements/Récompenses

Les résultats seront diffusés par voie de presse et sur le site <http://gaulois.du.telethon.free.fr/>

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de toutes les courses.

Les 3 premiers de chaque course dans chaque catégorie seront récompensés.

Le club, l'association ou le groupe le plus représenté sera également récompensé sans distinction de distance pour la randonnée et la course.

Art.8 - Services généraux

La sécurité de l'épreuve est assurée par les membres de l'organisation.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités concernant la condition physique des participants.

Le service médical est assuré par un médecin. Celui-ci peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Tout coureur ou marcheur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et l'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Art.9 - Droit d'image

Tout coureur ou marcheur autorise expressément les organisateurs des Foulées du TELETHON ou leurs ayants-droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et ce sans prétendre à aucune contrepartie financière.

Art.10 - CNI

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, tout coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant par l'intermédiaire de l'Organisation des Foulées du TELETHON. Les coureurs qui ne le souhaitent pas, doivent le signaler, par écrit, aux organisateurs en indiquant les références signalées sur le bulletin d'inscription.

Art.11 - Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'Organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.12 - Respect de l'environnement

Dans le souci de participer activement à la préservation de l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser ni jeter sur le parcours ainsi qu'aux abords de celui-ci.

Art.13 - Informations / Renseignements

Le départ des courses et marches 2,5 - 6 et 11,2 Kms des Foulées du TELETHON sera donné à 10h00 salle Agora, route de Cessey, 21110 GENLIS. Restauration et buvette possible sur place.

Pour tous renseignements :

- ♦ Site internet : <http://telethon.genlis.free.fr/>
<http://gaulois.du.telethon.free.fr/>
- ♦ E-mail : foulées.du.telethon@free.fr

- ♦ Téléphone : 06.01.21.98.38
- ♦ Départ GPS : Lat: 47.254665623451324
Long: 5.22102981805

5^{ème} Foulées du TELETHON à Genlis Dimanche 06 décembre 2015

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Clôture des inscriptions 9h30

Horaires:
-Départ 10h00 salle AGORA, 21110 Genlis
-Retrait des dossards de 8h00 à 9h30.

NOM (Tous majuscule) : Sexe : H F

PRENOM : Année de naissance :

ADRESSE :

Code postal : VILLE :

MAIL :

Tél : N° Licence:

Club, Association, Groupe (Pour classement):

Cadre réservé à l'organisation

-Vous êtes licencié F.F.A., F.F. TRI ou Pass-Running , joindre une copie de la licence en cours de validité pour la saison 2015/2016.
-Pour les autres concurrents y compris licenciés autre sport : vous devez avoir en votre possession un certificat médical ou sa photocopie de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course.
-Ce document devra être fourni à l'organisateur **en même temps que le bulletin d'inscription**, par courrier ou sur place. **Les marcheurs** sont dispensés de certificat médical.

Droits d'inscriptions: 8€ jusqu'au 02/12/2015, 10 € sur place.

Inscription Gratuite jusqu'à 15 ans inclus.

Chèque à l'ordre de l'AFM TELETHON.

COURSE JEUNE (avec dossard): 2,5 Km(année 2000à2003-BE/MI)

COURSE (avec dossard): 11,2 Km 6 Km

RANDONNEE (sans dossard): 11,2 Km 6 Km

Autorisation Parental pour les mineurs:

Je soussigné,.....

représentant légal, autorise mon enfant.....

....., âgé (e) deans,

à participer aux Foulées du TELETHON.

Bulletin à retourner avant le 02 Décembre 2015:

M^r MASSON Jérôme (06.01.21.98.38)
12 Lotissement le moulin
21110 VARANGES

Je reconnais et accepte que par Le :
le seul fait de mon inscription, je
m'engage à respecter l'ensemble
des dispositions du règlement
des Foulées du TELETHON.

Signature: